

La récente expérience de la Conférence sur le droit de la mer est instructive à deux égards. D'abord, elle a permis de démontrer que des négociations sérieuses, menées à l'intérieur d'un cadre raisonnable et pratique, peuvent venir à bout de difficultés appelant une refonte de l'approche des problèmes, là où la volonté de ce faire existe. En deuxième lieu, elle démontre, peut-être de la façon la plus probante possible, qu'aucune institution, peu importe la qualité de sa conception ou de son administration, ne peut fonctionner en l'absence d'un accord sur une question aussi fondamentale que l'adhésion au principe du consensus.

Monsieur le Président, j'ai parlé d'un changement au sein du système international et j'ai tenté de mettre en relief notre responsabilité collective pour veiller à ce que la dynamique du changement soit canalisée dans des directions positives. La présente Assemblée est elle-même un symbole du changement dans le monde. Trois fois plus imposante qu'elle ne l'était à sa création il y a trente ans, et poursuivant aujourd'hui des objectifs sensiblement différents des objectifs initiaux, elle doit maintenant dresser ses impératifs en regard des idéaux exposés dans la Charte. Bien que cet instrument ait été rédigé en l'absence de la plupart des pays représentés ici, je suis sûr que ses idéaux représentent toujours un cadre valable pour nos activités. En fait, ces idéaux sont des balises dans une mer de changement. Je crois qu'ils méritent que nous réaffirmions notre volonté de les atteindre.